

Il ne s'agit en aucun cas de se substituer à l'action de la gendarmerie et de la police municipale. Le référent, comme l'habitant-e, n'intervient jamais.

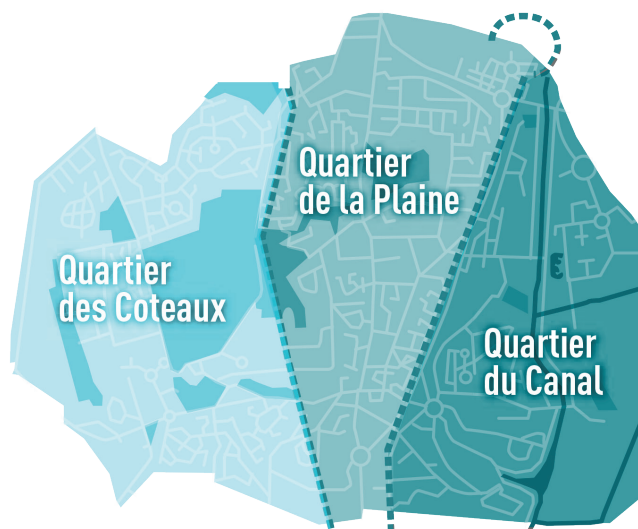
Pour toute urgence, composez le 17.

### Vos contacts

Conseil de quartier La Plaine : pcrsa\_cqpl@outlook.fr

Conseil de quartier Canal : pcrsa\_cqca@outlook.fr

Conseil de quartier Coteaux : pcrsa\_cqco@outlook.fr



Juin 2019 - Mairie de Ramonville - 1000 ex. - Ne pas jeter sur la voie

# Dispositif de participation citoyenne

Associer et protéger les habitant-es pour lutter contre les cambriolages et préserver leur cadre de vie.



Le dispositif de participation citoyenne est encadré par un protocole signé le 26 septembre 2018 par la commune de Ramonville, la préfecture de la Haute-Garonne, la gendarmerie et le parquet de Toulouse.



[www.ramonville.fr](http://www.ramonville.fr)



Fondé sur la solidarité de voisinage, le dispositif de participation citoyenne vise à renforcer la tranquillité publique en luttant notamment contre les cambriolages.

Le dispositif de participation citoyenne s'inscrit dans le plan de lutte contre les cambriolages et complète les actions déjà mises en place sur la commune (îlotage dans les quartiers, opération tranquillité vacances et réunions d'information).

## 4 objectifs

Organiser une chaîne de vigilance structurée.

Sensibiliser les habitant·es en les associant à la protection de leur propre environnement.

Accroître l'efficacité de la prévention de proximité et la réactivité des forces de l'ordre (gendarmerie et police municipale).

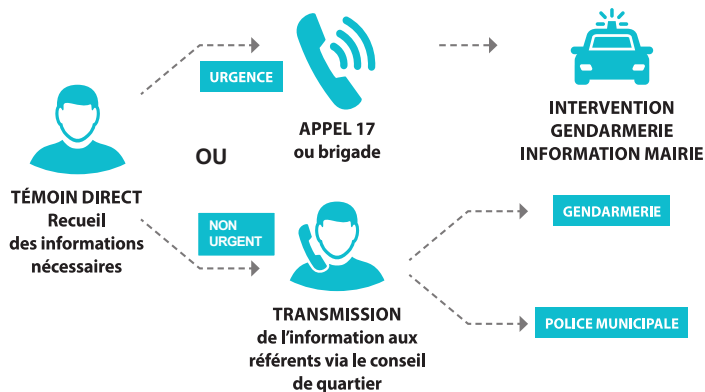
Renforcer les liens de proximité entre les forces de l'ordre et les citoyen·nes.

Le dispositif de participation citoyenne permet :



- **d'alerter la gendarmerie** de tout événement suspect ou tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens.
- **de saisir la police municipale** de tout fait susceptible de dégrader le cadre de vie ou de troubler la tranquillité du quartier.

## Schéma d'alerte Dispositif de participation citoyenne



### Rôle des habitant·es

Adresser des signalements de faits anormaux aux référents de leur quartier.

Contact : par courriel (lire au dos) ou en saisissant directement un des membres du conseil de quartier.

### Rôle des citoyens référents

Faire vivre le dispositif au sein de leur quartier.

#### Missions

- **Exercer des actes élémentaires de prévention auprès des habitant·es** afin d'adopter une attitude vigilante et solidaire (surveillance mutuelle des habitations en l'absence de leurs occupant·es, ramassage de courrier, etc.).
- **Relayer les faits anormaux aux forces de l'ordre** (passages répétés d'un véhicule, dégradations, démarcheurs suspects, faits d'incivilités, etc.).

Les référents jouent un rôle de transmission d'informations, à destination des habitant·es (informations de prévention) et des forces de l'ordre (remontées d'informations de terrain).

### Rôle de la police municipale et de la gendarmerie

Suivre au quotidien le dispositif.